



FORMATION DES DIRECTEURS : OÙ SONT LES URGENCES ?

Dans une lettre électronique diffusée directement aux écoles cette semaine, le Ministère de l'Éducation Nationale fait connaître aux directeurs de nouveaux outils mis à leur disposition dans le cadre de la simplification administrative.

[Le film annuel des directeurs d'école](#) est un outil de programmation périodique des missions institutionnelles déclinées en rubriques : « pilotage pédagogique », « fonctionnement de l'école », « relations avec les partenaires de l'école et les parents d'élèves », etc. Ce document (dont l'impression reste toujours à la charge des écoles) est plutôt aéré, centré sur l'essentiel avec une mise en exergue positive de l'animation pédagogique (même si elle concerne surtout le suivi de scolarité des élèves). Certaines tâches sont par contre en contradiction avec les protocoles de simplification (ex : transmission des fiches de renseignements des adjoints à l'IEN) et peuvent être supprimées dans le cadre de la campagne syndicale du SNUipp-FSU « la simplification, c'est maintenant ! ». Ce film annuel des directeurs pourrait être utilement complété par un équivalent départemental qui signale les tâches sollicitées par la DSDEN 06 et les opérations et échéances liées à la gestion des personnels dans les AM. Nous avons à nouveau réclamé la production de ce calendrier départemental lors de la première séance du GT direction 2015 (lire par ailleurs).

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que nous estimions le [guide pratique pour la direction](#) particulièrement exhaustif dans la collecte des aspects réglementaires et donc particulièrement... peu pratique et opérationnel ! Si l'on considère une rubrique d'actualité, en cette période de réunions des premiers conseils d'école de l'année scolaire, comme celle consacrée au règlement intérieur, on trouve dans le texte proposé peu d'éléments qui pourraient aider concrètement les directeurs/trices à élaborer un règlement concis, approprié et efficace au regard de leur problématique d'école. Par contre, comme souvent dans les textes ministériels (à l'instar du référentiel de compétences qui invoque la figure d'un directeur superman !), on y relève la proposition chronophage d'une « large consultation, en amont du conseil d'école, de l'ensemble de la communauté éducative », assez inadéquate au regard du manque de temps chronique des collègues...

La dernière véritable nouveauté concerne un [module de formation à distance](#)... sur l'accompagnement des contrats aidés (en particulier, accompagnement des élèves en situation de handicap). Sans nier que cette problématique puisse faire l'actualité de nombreuses écoles, d'autres sujets bien plus pressants auraient pu faire l'objet d'une première offre de formation (animation des conseils, présidence de l'équipe éducative, gestion des conflits, aide à la parentalité, etc.). Cette offre du MEN un peu décalée est à mettre en regard de l'obstination de notre administration départementale à programmer des stages de formation continue en présentiel, obtenus de longue lutte par le SNUipp-FSU... en dehors du temps de travail, le mercredi après-midi... pour mieux déplorer le manque de candidature et donc procéder à l'annulation des stages inscrits au PAF ! Une fois de plus, lors de la séance du GT direction du 5/11, nous avons dénoncé cette incohérence que renforce une offre ministérielle incongrue.

Le contenu de la vidéo diffusée est par ailleurs plutôt problématique car il tend à présenter les directeurs/trices comme des agents de la politique gouvernementale de l'emploi (dont on ne peut

que déplorer les résultats catastrophiques, issus d'une politique d'austérité obstinée et sans issue). Les directeurs/trices ont bien d'autres urgences ! Le SNUipp-FSU réaffirme qu'il ne peut être demandé aux directeurs/trices d'assumer des tâches de suivi d'insertion professionnelle des personnels précaires nommés dans l'école. Ils n'en ont ni l'obligation statutaire, ni le temps, ni les compétences ! Seul le suivi de la réalisation des tâches de l'AESH ou de l'AADE est requis.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est aujourd'hui nécessaire que de nouveaux emplois consacrés à l'aide administrative et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap soient créés. Ces emplois doivent relever de la fonction publique pour permettre d'y installer de manière pérenne des personnels qualifiés et rémunérés selon les grilles indiciaires statutaires. Le SNUipp et la FSU engagent par ailleurs toutes les actions nécessaires à la défense des droits des salariés précaires détachés dans les écoles primaires.

En aucun cas, la précarité qui pénalise aujourd'hui les personnels, le fonctionnement des écoles et les élèves ne doit nourrir une pseudo formation des directeurs/trices, aujourd'hui comme hier plus que nécessaire, mais qui doit être fondée sur les besoins réels des collègues. Le SNUipp-FSU met toute sa détermination à contraindre l'institution à offrir une formation en présentiel de qualité, sur le temps de travail, profitable à l'amélioration des conditions d'exercice des collègues.

